

Séance du mardi 06 février 2024

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 31/01/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick MARCEL,</i>
Présents : 10	Présents : Patrick MARCEL, Stéphane SALIES, Pascal ASCOLA, Sophie ZUBER, Loïc SAUSSEZ, Sabrina ELDIN, Lisiane ASCOLA, Michel BLIGUET, Bruno BOUSQUET, Eliane PRATS
Votants: 11	
Pour : 11	
Contre : 0	
Abstention : 0	Représentés: PELISSIE Nathalie par ELDIN Sabrina
Secrétaire de séance: Eliane PRATS	

Objet: Motion de soutien aux agriculteurs du Conflent - 005_2024

- Considérant les conditions climatiques préoccupantes des 3 dernières années. Forte sécheresse, changement de tranche climatique à "Aride" pour notre département.
- Considérant les restrictions à l'usage de l'eau de l'an passé qui seront sûrement renouvelées cette année, au vu des précipitations de l'hiver 2023-2024.
- Considérant l'inflation sur les matières premières et le coût de l'énergie
- Considérant le caractère exceptionnel de notre territoire du Conflent regroupant en son sein 6 réserves naturelles, le grand site du Canigò, le PNR Pyrénées Catalanes, la plus grande réserve de biodiversité de France métropolitaine
- Considérant le large mouvement indépendant réunissant la majorité des exploitations du Conflent et leurs revendications.

Le conseil municipal après en avoir discuté, souhaite exprimer son inquiétude aux décisions du gouvernement en matière d'agriculture et d'environnement.

En ce qui concerne la gestion responsable de l'eau entre les secteurs, agricole, tourisme, industrie, communes, et par les habitants des territoires.

- Nous demandons : Une vision globale de l'eau sur le département et non limitée aux territoires concernés
- Nous demandons : Le financement intégral de Micro-retenues, petits équipements de stockage et abreuvement d'animaux (sur les exploitations et les estives) pour les agriculteurs
- Nous demandons : Le maintien des canaux d'irrigation gravitaire, structures millénaires, clé de voûte de la survie de nos vallées et du remplissage des nappes phréatiques pour tout le département.
- Nous demandons : D'arrêter la bétonisation et l'artificialisation des terres agricoles.

En ce qui concerne l'agriculture particulière au Conflent : 39 % d'exploitation en bio (Agreste 2020) ; maraîchage de qualité ; entretien de paysages difficilement mécanisable et accessible aux services d'incendie et d'entretiens ; petites exploitations ; pastoralisme ; mais aussi, élément intégré et nécessaire au tourisme.

- Nous demandons : une réforme de l'APAC pour une meilleure répartition des aides pour toutes les filières et toutes les tailles d'exploitations.

- Nous soutenons : La volonté des agriculteurs à devenir urgemment un territoire pilote et lieu de véritables actions concrètes indispensables aujourd'hui, sur 5 ans renouvelable.



- Nous soutenons : La demande des agriculteurs pour la création d'un PSE. Paiement pour services environnementaux : pour tous les agriculteurs du Conflent toutes filières, toutes tailles et tous statuts confondus.

- Nous soutenons : Un soutien total aux investissements liés à l'usage vertueux de l'eau

- Nous soutenons : L'accompagnement et l'étude des pratiques du Conflent pour les améliorer et les diffuser.

- Nous soutenons : Une dérogation sur la réforme du RSA pour les agriculteurs.

- Nous soutenons : La demande des agriculteurs à revenir sur les mesures pénalisant le pastoralisme. Le pastoralisme doit valoriser tous les espaces sans contrainte de chargement.

- Nous entendons leur requête face à la lourdeur des démarches administratives.

L'ensemble du conseil municipal formule le vœu ferme et vigoureux que la France, qui a bâti sa grandeur sur sa puissance agricole, reste respectueuse de la nature essentielle et vitale de son agriculture. Que le gouvernement mette tout en œuvre à Paris comme à Bruxelles pour protéger l'agriculture française de toutes les agressions commerciales, administratives et politiques"

Face à la gravité et l'urgence de la situation,

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré décide:

- **D'ADOPTER** la présente motion.

- **DE PUBLIER** la présente motion auprès des services de l'état, de son public, et des agriculteurs.

- **DONNE** pouvoir au maire pour l'application de cette décision

Fait et délibéré à CLARA-VILLERACH, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Patrick Marcel

